

Date rédaction	01/2020	Lieu	Visioconférence	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	10/12/2020		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
Mme Frédérique Boury	Titulaire			X	
M. Philippe Pellerin	Titulaire			X	
M. Jacques Coquelin	Suppléant				
M. Jean Lepetit	Suppléant				
Représentants du conseil municipal de Portbail					
M. Francis D'hulst	Titulaire			X	
M. René Jossic	Suppléant				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Olivier Lemaignan	Titulaire			X	
M. Kévin Mouchel	Suppléant			X	
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			X	
Représentant de l'activité pêche					
M. Alfred d'Aigremont	Titulaire				
M. Claude Bertot	Titulaire				
M. Héliel d'Aigremont	Suppléant				
M. Patrick Bertot	Suppléant				
Représentants de l'activité plaisance					
M. Fabrice Mouchel	Titulaire				
M. Yannick Lecerf	Titulaire				
M. Eric Lepageon	Titulaire			X	
M. Michel Hamelin	Titulaire				
M. Jean-Pierre Ombronne	Suppléant				
M. Jean-Marc Gautier	Suppléant				
M. Hubert Manson	Suppléant				
M. Jean-Marie Jeanne	Suppléant				
	Poste vacant plaisance				
Représentants de l'activité commerce					
M. Edouard Maillet	Titulaire				
	Titulaire				
M. Michel Traisnel	Suppléant				
	Suppléant				
Autres participants					
M. François Rousseau	Conseiller départemental			X	

Le conseil portuaire du port de Portbail s'est réuni le 10 décembre 2020, en visioconférence, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Clergeau** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint conformément aux dispositions prises par l'Etat concernant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, il aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS PORTUAIRES DU 20 NOVEMBRE 2019 ET DU 18 DECEMBRE 2019

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ces comptes rendus.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

II - RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2019 ET PARTIEL 2020

M. Leteissier présente les rapports d'activité 2019 et partiel 2020.

- port de pêche : **2019** : 3 navires

2020 : 4 navires

- port de plaisance sur 315 emplacements :

2019 : 295 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 121 soit 560 nuitées.

2020 : 300 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 66 soit 307 nuitées.

III – COMPTE DE RESULTAT 2019, ATERRISSAGE 2020 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021

M. Leteissier présente le compte de résultat 2019 et l'atterrissage 2020.

En l'absence de questions, il présente le budget prévisionnel 2021.

M. Lemaigen explique le montant important de la reprise sur provisions en raison des travaux à mener sur l'estacade, la réfection du bureau du port et de joints de maçonnerie à réaliser.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur le budget exécuté.

Il est approuvé à l'unanimité.

IV - TARIFS PORTUAIRES 2021 :

M. Leteissier présente les tarifs 2021, et précise que la grille tarifaire 2021 est construite sur la base des indexations prévues au contrat de délégation confié par le Département, à savoir une baisse des tarifs de 0,06 % par rapport à l'année 2020.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2021.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

V- DOMAINE TECHNIQUE

Travaux dans le périmètre de la concession réalisés en 2020 :

M. Leteissier explique que la reprise de la peinture du balisage du chenal a été réalisée en interne.

Il informe que le Département et le service des phares et balises envisagent une modification du balisage du chenal qui sera soumis à la commission nautique locale début 2021. Une phase d'expérimentation est actuellement en cours (modification de la passe d'entrée).

M. Lemaigen présente les travaux réalisés :

- Maintien des profondeurs du bassin d'échouage au niveau du ponton C. Déplacement de sable par voie terrestre et gravillonnage terre-plein Est, par la société EUROVIA pour un montant de **58 166,09 € TTC** ;

- Fourniture et pose d'un garde-corps sur le ponton d'accès à la panne A par la société PORALU pour un montant de **6 605,94 € TTC** ;

- Dossiers réglementaires pour le maintien des profondeurs du chenal d'accès et du port d'échouage par la société IDRA, pour un montant de **12 798,00 € TTC** ;

- Prélèvement et analyse de sédiments marins dans le chenal du port de Portbail par la société LABEO pour un montant de **3 192,71 € TTC**.

M. Rousseau demande si la prévision de 150 000 € est maintenue concernant les travaux sur l'estacade.

M. Morin répond affirmativement.

M. Lemaigen explique qu'un bureau d'étude a été mandaté pour diagnostiquer cet ouvrage afin d'estimer les changements à opérer sur le platelage, ainsi que la vérification de la résistance. Les travaux pourront être engagés une fois les résultats de l'expertise effectués.

M. Morin souligne que le bois est tendre.

M. Leplongeon fait part de son inquiétude sur la dégradation des joints et demande le calendrier prévisionnel des travaux de jointoiment de la petite jetée.

M. Clergeau répond que ces travaux pourront être réalisés durant l'hiver 2021, une surveillance des ouvrages est cependant effectuée.

M. Leplongeon demande le calendrier d'intervention concernant le désensablement.

M. Lemaigen répond que le dossier réglementaire du chenal et de la souille du port de Portbail a été déposé en préfecture. Une réponse devrait être rendue en janvier, et on peut imaginer un début de travaux en mars. L'autorisation étant de 10 ans, une planification pourra désormais être établie. Il explique que les sédiments les plus fins seront rejetés dans le courant de jusant. Les matériaux sableux extraits serviront au rechargement des plages en érosion à proximité du port.

VI – Point 2019 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Portbail qui a été actualisé par arrêté n° 2020-84 du président du conseil départemental de la Manche en date du 3 février 2020.

L'année 2019 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Catégorie	Dénomination	2019	COUT
DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	360 tonnes	
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	8,85 tonnes	
Fûts et emballages	cartons d'emballage emballages plastiques cagettes en polystyrène papiers d'emballage	5,3 tonnes	
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues chaînes câbles	0,100 tonnes	
Plastiques (hors emballages)	films en plastique filets de pêche bacs « halle à marée »		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois		
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux chiffons en tissu souillés par des produits dangereux filtres à huile	0,100 tonnes	
	filtres à gasoil/essence pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides contenants de peinture contenants de produits nettoyants contenants de produits dégraissants contenants de produits de lubrification	0,100 tonnes	
Piles et accumulateurs	piles usagées batteries		

Catégorie	Dénomination		
DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES		2019	COUT
Huiles et combustibles liquides usagés	jus de cale		
	Huiles de vidange	400 litres	

M. Leplongeon informe des questions qu'il a transmises au Département.

Demande de la mise en place d'un ralentisseur à côté du ponton A :

M. Leplongeon justifie la demande de cet équipement au vu de la vitesse élevée des automobilistes à cet endroit, il souligne qu'il y a de plus en plus de campings cars l'été. De plus en plus d'incivilités sont relevées, et demande une solution pérenne à ces problèmes.

M. Morin répond que le problème des campings cars est très compliqué, qu'une différence doit être faite entre les campings cars séjournant (avec mise en place de béquilles) et ceux qui utilise le parking comme tout véhicule. Une mise en place de signalétique ne résoudra pas le problème.

M. Rousseau explique qu'un projet est engagé avec la commune pour étudier la possibilité de les regrouper du côté du VVF.

M. Morin souhaite qu'une discussion soit engagée sur ce sujet avant la saison prochaine.

M. Leplongeon propose la mise en place de blocs afin de restreindre l'entrée en largeur ou de limiter la hauteur.

M. Rousseau précise qu'une zone dédiée pourrait être la bonne solution.

M. Morin indique que la mise en place de blocs afin de restreindre l'entrée de la zone va être étudiée, il souhaite que des solutions soient trouvées avant la saison prochaine.

M. Leplongeon demande la mise en place d'un rack à vélos au niveau du ponton A.

M. Dhulst souligne que ces mesures doivent être accompagnées de contrôles afin de faire respecter les instructions.

M. Leteissier répond que c'est très difficile pour l'autorité portuaire d'exercer son pouvoir de police sur le stationnement. Ce pouvoir est plus facile à mettre en œuvre par la gendarmerie, la police nationale ou la police municipale.

M. Mouchel précise qu'il a appelé la gendarmerie à plusieurs reprises, qui s'est déplacée.

M. Leteissier propose de prendre contact avec la gendarmerie afin de faire un point sur cette problématique.

Mme Boury demande la mise en place d'un rack à vélos au niveau du ponton A ainsi qu'un supplémentaire à côté du bureau du port.

Ponton pêche :

M. Lemaigen informe que le ponton pêche avait vocation à accueillir les bateaux de pêche s'il n'y avait pas de rénovation de l'estacade. Une fois la consolidation de l'estacade effectuée, le ponton pêche n'aurait plus de raison d'être.

Eclairage de l'entrée du port :

L'insuffisance d'éclairage du dispositif est soulignée.

M. Péllerin souligne l'insuffisance d'éclairage du dispositif et qu'il devient nécessaire d'avoir un balisage lumineux avec le déplacement du balisage en entrée de chenal sur toute la longueur, ainsi qu'un balisage lumineux sur les perches rouges.

M. Clergeau indique que le Département a proposé une modification du balisage à la DDTM, qui doit faire l'objet d'un passage devant la commission nautique locale.

Mise en place d'une porte pour éviter l'ensablement :

M. Morin répond que cette question fait débat pour le port de Barneville-Carteret. Certains soulignant qu'une porte favorise l'ensablement. Cela nécessite des études et a un coût. Il précise que ce n'est pas la priorité actuellement mais ne s'interdit pas d'en discuter.

M. Lemaigen explique qu'au-delà des travaux de mise en place d'une porte il faut prendre en compte le travail de génie civil. Le coût d'un dragage à l'aide d'une drague aspiratrice nécessaire au désensablement d'un bassin avec un tel dispositif est beaucoup plus important. Il propose de prendre du recul sur cette question des usagers et résoudre la question du surcoût annuel d'exploitation avant d'aller plus loin.

M. Mouchel a envoyé un message car il s'interrogeait sur la pertinence de la tenue de cette réunion de conseil portuaire.

M. Morin propose une réunion technique dès que ce sera possible de se réunir à nouveau, et souhaiterait qu'elle puisse se tenir durant la 2^{ème} quinzaine de janvier 2021 en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. Morin demande s'il y a des questions.

M. Péllerin indique qu'en ce qui concerne le désensablement, il y a une intervention de la commune 2 fois par mois en entrée du port.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 janvier 2021

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

